

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 mai 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 21 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 26

Le 19 MAI 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Bernadette AMELINE, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Magali HARIVEL,

Procurations : Bernadette AMELINE donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Magali HARIVEL donne pouvoir à David GIROULT

Secrétaire de séance : Jean-Claude DESMASURES

Validation de l'enveloppe budgétaire affectée aux chèques sport, culture et loisirs

Rapporteur Manuella HAMEL

Les chèques sport, culture et loisirs sont proposés annuellement aux familles de la commune et représentent une enveloppe de 6 000€ en 2025.

Les chéquiers sont composés de 10 chèques de 3€ chacun à utiliser chez les partenaires de l'opération, ces chéquiers sont proposés dans l'ensemble des communes de l'ancien canton. Les familles payent 3€ chaque chéquier à utiliser entre le 1er septembre et le 31 août de l'année suivante. Les communes reversent ensuite annuellement à Sourdeval le montant correspondant aux chèques dépensés par « leurs » familles.

Pour la prochaine saison 2026 / 2027 des chèques sport, culture et loisirs, il est proposé au Conseil de valider une enveloppe budgétaire de 6 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'attribution d'une enveloppe de 6 000€ pour la nouvelle saison chèque loisirs et toutes les obligations inhérentes.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 21 mai 2026.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DESMASURES



Le Maire,
Adrien JEHENNE

